

**Conseil économique et social**Distr. générale  
13 septembre 2021Français  
Original : anglais

---

**Commission économique pour l'Afrique**  
**Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre**  
Quatrième réunion  
En ligne, 17 et 18 novembre 2021

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

**Rapports soumis au Comité des politiques sociales,  
de la lutte contre la pauvreté et du genre –  
Présentation des rapports et débats**

## **Rapport sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique au titre du sous- programme 6 : Genre et autonomisation des femmes**

### **I. Introduction**

1. Les travaux menés au titre du sous-programme 6 sont entrepris par la Section de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, dans le cadre des engagements internationaux et régionaux en matière d'égalité des sexes. Ces engagements comprennent le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), avec un accent particulier sur l'objectif de développement durable 5 ; l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine, avec un accent particulier sur l'aspiration 6 ; et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, les activités du sous-programme 6 avaient pour objectif de renforcer la capacité des États membres et des communautés économiques régionales à concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques favorisant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, et de renforcer la capacité des États membres à intégrer la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes macroéconomiques et sectoriels.

2. Pour que ces réalisations escomptées se concrétisent, le sous-programme s'attache à mener des recherches analytiques et politiques, à fournir des services de conseil technique aux États membres, à engager un dialogue sur les politiques, à diffuser les connaissances, à développer les capacités et à forger des partenariats stratégiques. Dans le cadre de l'Initiative continentale pour la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, ces interventions s'articulent autour de trois piliers, à savoir l'autonomisation économique des femmes, les droits socioéconomiques et politiques des femmes et le secteur social<sup>1</sup>.

3. L'objectif du présent rapport est de mettre en exergue les principales réalisations du sous-programme en 2020 et 2021. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme de travail sont également abordées, de

---

\* E/ECA/CSPPG/4/1.

<sup>1</sup> Voir E/ECA/COE/33/19.



même que les enseignements tirés. Étayé par les conclusions des précédentes réunions du Comité et par les enseignements tirés des travaux mis en œuvre à ce jour, le rapport décrit également les domaines d'intervention prévus pour 2022 et 2023.

## **II. Progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités**

### **A. Les femmes et la finance numérique**

4. Le Rapport sur les femmes en Afrique de 2020, sur les écosystèmes de la finance numérique en tant que voies d'accès à l'autonomisation économique des femmes en Afrique, établi conjointement par le Comité et le Graça Machel Trust, a été finalisé en anglais, conformément à la recommandation formulée lors de la dernière réunion du Comité de se concentrer davantage sur la finance numérique. L'objectif du rapport est d'enrichir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles par les États membres et d'élargir la base de connaissances nécessaire pour s'attaquer aux problèmes structurels et émergents liés au genre dans l'autonomisation économique et dans les secteurs de la technologie numérique et de la finance, dans la ligne du programme de transformation structurelle de l'Afrique. Le rapport comprend une analyse de la finance numérique suivant différentes dimensions et dans une optique de genre de façon à recenser les difficultés, les lacunes et les priorités de politiques.

5. Les conclusions du rapport renforcent les preuves que les États membres devraient concevoir et mettre en œuvre des politiques visant à tirer parti de la technologie numérique pour l'autonomisation économique des femmes. À cet égard, le rapport souligne la nécessité de s'attaquer aux barrières sociales et culturelles qui limitent encore l'éducation numérique et la culture financière des femmes et des filles, ainsi que leur utilisation des plateformes et des technologies numériques et financières, malgré les divers progrès réalisés dans le développement des infrastructures numériques dans toute la région. La domination des développeurs de technologies numériques et des décideurs financiers masculins et le manque de représentation des femmes dans tous les domaines de la finance numérique peuvent perpétuer des préjugés qui créent des défis supplémentaires pour l'inclusion financière des femmes. Des instruments politiques et réglementaires plus forts sont également nécessaires pour que les préoccupations liées au genre occupent une place plus importante dans les secteurs technologique et financier. Des ateliers virtuels sur le Rapport sur les femmes en Afrique, organisés en 2021 et auxquels ont participé des États membres, des parties prenantes et des institutions partenaires, ont abouti à une série de recommandations fondées sur les enseignements tirés des pays très performants. Une équipe de parties prenantes a ensuite été chargée d'utiliser ces recommandations pour aborder la question du genre dans la finance numérique dans toute la région. Le rapport servira de base aux services de conseil technique fournis par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour aider les pays à renforcer les considérations de genre dans leurs politiques et cadres de travail sur les technologies de l'information et de la communication.

### **B. L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique**

6. Grâce à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), le sous-programme a continué à fournir un soutien technique pour renforcer la base de données factuelles et améliorer le suivi des progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. En 2020, les gouvernements de la Namibie et des Seychelles ont reçu un soutien

technique pour utiliser l'indice afin d'identifier les problèmes de genre hautement prioritaires. En Namibie, ces problèmes étaient les suivants : la forte prévalence de la violence sexiste ; l'impact disproportionné de la pauvreté et du chômage sur les femmes ; la disparité entre les sexes dans l'accès à la sécurité foncière et au logement, qui favorisait les hommes ; le grand nombre de filles qui abandonnent l'école en raison d'une grossesse, malgré les politiques progressistes du pays à cet égard ; et la sous-représentation persistante des femmes aux postes de direction dans les secteurs privé et public. Aux Seychelles, l'évaluation a permis de conclure que les priorités politiques du Gouvernement devraient être les suivantes : produire, gérer et diffuser plus efficacement les statistiques sur le genre ; promulguer le projet de loi sur la violence domestique afin de donner à la police et aux organismes publics les pouvoirs légaux d'intervenir dans les cas de violence familiale ; renforcer les capacités des responsables de l'application de la loi afin de mieux traiter les cas de violence fondée sur le genre ; et élaborer un plan d'action pour soutenir la mise en œuvre de sa politique de genre et guider l'intégration du genre dans tous les ministères et organismes publics.

7. Le sous-programme a également fourni un appui à la conception d'interventions visant à résoudre les principaux problèmes de genre identifiés dans les évaluations. Par exemple, à la suite des écarts entre les sexes identifiés aux Seychelles, une initiative mise en œuvre conjointement avec le sous-programme 4 (sur les données et les statistiques) a évalué la production de statistiques sexospécifiques dans le pays et a élaboré une feuille de route pour intégrer une approche sexospécifique dans le système national de statistiques. Dans le cadre de ce sous-programme, la CEA a l'intention de coorganiser des ateliers nationaux avec la Namibie et les Seychelles pour élaborer une stratégie visant à améliorer l'application des recommandations.

8. En 2020, la CEA a révisé l'IDISA pour l'aligner sur les indicateurs des objectifs de développement durable liés au genre et sur les principes des droits de l'homme. Cette démarche répondait à l'appel à l'action pour les droits de l'homme lancé par le Secrétaire général de l'ONU, qui exhortait les entités des Nations Unies à aider les États Membres et les autres parties prenantes à mieux utiliser les résultats des examens périodiques universels et les rapports des organes de traités dans la planification, le suivi et l'établissement des rapports sur le développement national – y compris les rapports sur les objectifs de développement durable – ainsi que dans l'élaboration et l'examen des examens nationaux volontaires. La CEA a également préparé une note technique pour aider les États membres à réaliser des évaluations nationales pour l'IDISA sur la base de la méthodologie révisée.

### C. L'Indice de genre en Afrique

9. À la demande des États membres, la CEA et la Banque africaine de développement (BAD) ont collaboré pour produire conjointement l'indice de genre en Afrique. En travaillant ensemble, les deux entités ont évité la duplication des efforts et harmonisé leurs indices respectifs sur l'égalité des sexes. Fondé sur l'expérience de la Commission dans la création de l'IDISA, l'Indice de genre en Afrique est devenu la mesure la plus complète de l'égalité des sexes dans 51 pays africains. L'indice met en évidence les progrès réalisés pour combler les écarts entre les sexes dans trois dimensions : sociale, économique, et représentation et autonomisation. Les données fiables fournies par l'indice sont essentielles pour élaborer des réformes fondées sur des preuves, suivre les progrès et évaluer l'efficacité des politiques visant à faire progresser l'égalité des sexes.

10. La CEA a continué de collaborer avec la BAD au cours des deux dernières années pour produire le rapport sur l'indice de genre en Afrique et

organiser un événement virtuel de diffusion mondiale, qui s'est tenu en décembre 2020. Cet événement a rassemblé plus de 150 participants issus de gouvernements, d'institutions de développement, du secteur privé et de la société civile, qui ont débattu de la manière d'accélérer les progrès pour les femmes et les filles en Afrique. Les représentants des États membres ont demandé l'aide de la CEA et de la BAD pour analyser les écarts entre les sexes détectés, identifier les goulots d'étranglement à l'origine de ces écarts et hiérarchiser les interventions politiques pour les combler. Pour faciliter la diffusion des conclusions du rapport, la CEA et la BAD ont collaboré avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour organiser des dialogues politiques de haut niveau en 2021, qui ont permis de tracer des feuilles de route orientées vers l'action pour lutter contre la discrimination fondée sur le sexe en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest.

#### **D. Évaluation du coût de l'objectif de développement durable 5**

11. Un projet est actuellement mis en œuvre pour aider les pays africains à évaluer le coût de la réalisation de l'objectif 5 et pour renforcer la capacité des décideurs africains à intégrer les objectifs d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes dans les processus de planification et les budgets nationaux. Les principaux résultats attendus sont : une analyse de la situation concernant l'évaluation du coût des interventions visant à promouvoir l'égalité des sexes ; des études de cas documentant la manière dont les pays africains ont évalué le coût des interventions en faveur de l'égalité des sexes ; un examen et une évaluation des méthodologies et approches existantes pour l'évaluation du coût des interventions en faveur de l'égalité des sexes ; un cadre conceptuel pour l'évaluation du coût des interventions en faveur de l'égalité des sexes dans les pays africains ; et une estimation du coût des interventions en faveur de l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation dans le contexte de la pandémie de coronavirus (COVID-19) dans certains pays africains.

12. Ces produits serviront de base à la rédaction de la prochaine édition du Rapport sur les femmes en Afrique, qui se concentrera sur l'évaluation des coûts de l'objectif 5 dans les pays africains. L'exercice d'évaluation des coûts soutiendra les États membres en mettant en évidence les besoins de financement des interventions visant à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à aider à établir des priorités dans les allocations budgétaires et la politique budgétaire, en particulier dans le contexte du COVID-19, à cause duquel de nombreux pays fonctionnent avec des ressources limitées. L'exercice servira également à redéfinir les priorités en matière de financement du développement. Le rapport a pour but d'établir un argumentaire solide pour les États membres africains afin de réengager et de réaligner leurs initiatives de financement du développement de manière à ce qu'elles traitent de manière substantielle les inégalités entre les sexes dans le contexte du Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

#### **E. Le genre et le changement climatique**

13. Le Centre africain pour la politique en matière de climat a continué à soutenir le sous-programme en produisant un ensemble de connaissances sur l'intégration des perspectives de genre dans la politique climatique en Afrique. Un rapport d'orientation sur le déblocage de la participation des femmes africaines à la politique en matière d'énergie propre a été produit pour évaluer l'implication des femmes dans cette politique. Le rapport appelle à l'intégration systématique, ciblée et guidée des perspectives de genre dans le secteur de

l'énergie propre et met en évidence les lacunes, les difficultés, les opportunités et les avantages potentiels pour le continent si les initiatives en matière d'énergie propre et renouvelable intègrent les perspectives de genre, fournissent un meilleur accès aux femmes et augmentent la participation des femmes. Le rapport a souligné l'engagement de la Commission à soutenir les contributions déterminées au niveau national du continent, en mettant l'accent sur la création d'une chaîne de valeur de l'énergie propre et sur la transition des combustibles fossiles vers des sources d'énergie renouvelables, à faible émission de carbone et sensibles à la dimension de genre. Grâce à ce rapport, la CEA a élargi la base de connaissances et a montré son intention de renforcer l'appui technique qu'elle fournit aux États membres pour les aider à mieux aligner leurs contributions déterminées au niveau national sur leurs plans de développement nationaux, d'une part, et sur l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 5 et 13, d'autre part. Le Centre africain pour la politique en matière de climat s'attelle actuellement à identifier les pays qui préparent leurs contributions déterminées au niveau national afin de s'assurer que le genre est intégré dans l'ensemble du processus. On a estimé que le soutien de la CEA dans les domaines du genre et du changement climatique aiderait les États membres à mieux harmoniser les politiques entre les différents ministères concernés afin que le secteur de l'énergie tienne compte du genre.

14. La CEA publiera également un rapport sur l'élaboration d'un argumentaire en faveur de politiques sensibles au genre et résilientes dans le contexte des problèmes climatiques en Afrique. Le rapport énonce les étapes pratiques que les États membres pourraient suivre pour intégrer les perspectives de genre dans leurs politiques nationales, leurs plans d'action et autres mesures relatives au changement climatique. Les conclusions du rapport ont été présentées lors d'une réunion virtuelle d'experts en juin 2021, au cours de laquelle il a été souligné que les femmes et les filles étaient davantage exposées aux effets du changement climatique en raison de rôles genrés bien ancrés. Ainsi, 80 % des personnes déplacées par le changement climatique sont des femmes. Malgré cet impact disproportionné, les voix des femmes restaient largement exclues des discussions et des décisions sur les réponses au changement climatique.

## **F. Le dividende démographique et le genre**

15. La mise en œuvre par la CEA et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) du projet intitulé « Dividende démographique avec une dimension de genre : points de départ pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique et en Asie-Pacifique », au titre de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, a été sévèrement affectée par la pandémie de COVID-19. L'objectif du projet est d'améliorer la capacité des États membres à créer des politiques qui permettront de mieux exploiter la dynamique démographique pour améliorer les résultats en matière de soins de santé, d'éducation et de création d'emplois, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes. Le projet fournit aux décideurs politiques des données et des compétences pour faire des interventions politiques fondées sur des preuves qui tiennent compte des changements démographiques rapides. En 2019, les activités du projet se sont concentrées sur l'élaboration de produits de connaissances qui seront utilisés comme principaux outils pour les ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités et de formation qui seront entrepris dans les pays cibles. Les ateliers devaient se tenir en 2020, mais n'ont pas eu lieu en raison de la pandémie de COVID-19.

16. Plusieurs produits de connaissance ont été réalisés, notamment des rapports d'analyse de situation pour l'Afrique du Sud, le Ghana, le Nigéria, l'Ouganda et la Zambie, mettant en évidence les problèmes et les lacunes politiques dans les efforts d'intégration de la dimension de genre dans les interventions nationales visant à exploiter le dividende démographique par le biais de l'éducation, de la santé, de l'emploi et de la gouvernance ; deux manuels opérationnels fournissant des lignes directrices et un soutien aux efforts d'intégration du dividende démographique et de l'égalité des sexes dans les plans nationaux et les politiques sectorielles ; et un indice et un tableau de bord statistique, avec des indicateurs pour mesurer, suivre et rendre compte des progrès relatifs à la dimension de genre de l'exploitation du dividende démographique. En outre, des analyses régionales sont en cours pour déterminer les effets de la pandémie de COVID-19 sur le statut des pays du projet et sur les résultats du projet et pour aider à planifier les prochaines étapes. De nouvelles activités ont également été prévues, notamment l'élaboration de profils nationaux et de notes de synthèse pour faciliter la mise en œuvre d'initiatives de formation et de développement des capacités.

### **G. Le genre et l'activité minière artisanale**

17. Cinq rapports nationaux et notes d'orientation (pour le Ghana, la Guinée, le Mali, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie), un rapport régional et des articles de blog concernant le projet sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique sont en cours de finalisation. L'objectif global du projet est de contribuer au renforcement des dimensions de genre dans le secteur minier afin de faire progresser l'autonomisation économique des femmes par la création d'emplois décents pour les femmes africaines dans le secteur minier, rendant ainsi la croissance économique du continent plus large, inclusive et durable. Tous les produits de connaissance connexes devraient être finalisés avant la fin de 2021. Le projet devrait améliorer les connaissances sur les cadres politiques, juridiques et réglementaires du secteur minier ; les moyens d'intégrer l'égalité et l'équité entre les sexes dans les politiques, les lois, les réglementations, les normes et les codes miniers afin de promouvoir l'autonomisation économique des femmes ; le large éventail de mécanismes de financement disponibles pour permettre aux petites exploitations minières de se développer et de devenir commercialement viables ; les possibilités de collaboration productive entre les grandes sociétés minières et les petites exploitations minières ; et les moyens par lesquels les changements politiques et structurels peuvent créer un environnement favorable à une telle collaboration.

### **H. Récupération et réponses à la maladie à coronavirus tenant compte du genre**

18. En réponse à la pandémie de COVID-19, un projet dans le cadre de la treizième tranche du Compte de l'ONU pour le développement sur l'économie des soins est en cours pour aborder les aspects de l'inégalité entre les sexes qui ont été exacerbés par la pandémie. Des capacités et des mécanismes de coopération innovants sont mis au point pour mieux intégrer l'économie des soins dans les politiques de protection sociale et autres politiques publiques. Les objectifs du projet sont de trouver des réponses efficaces aux besoins à court terme ; d'identifier les défis structurels ; de compiler des lignes directrices régionales pour une action à moyen et long terme ; de créer un espace d'échange pour le dialogue entre les pays afin qu'ils puissent intégrer les enseignements tirés et mettre en œuvre des actions de manière coordonnée ; d'évaluer les cadres politiques et juridiques sur la prestation de soins dans cinq

pays africains (Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Kenya et Zambie) ; et d'aider les pays à concevoir des politiques de soins qui reconnaissent, réduisent et redistribuent le travail de soins non rémunéré.

19. En mai 2020, une réunion a été organisée en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur le thème : « COVID-19 – Riposte et rétablissement : un cadre basé sur le genre », à laquelle ont participé 35 ministres africains responsables du genre et des questions féminines. L'objectif de la réunion était que les parties examinent les principaux enseignements tirés en matière de gestion des crises et d'atténuation de leurs effets en tenant compte des questions de genre, et qu'elles s'accordent sur des priorités stratégiques à cet égard et sur un cadre transformateur basé sur le genre à long terme. La déclaration politique issue de la réunion a appelé les États membres à veiller à ce que les perspectives de genre et de réactivité soient intégrées dans tous les plans nationaux COVID-19, y compris l'allocation de ressources pour les interventions visant à atténuer l'impact de COVID-19 sur les femmes et les filles.

## **I. Intégration d'une perspective de genre dans le programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique**

20. L'intégration d'une perspective de genre dans les travaux de la CEA est un élément central du sous-programme. À cet égard, il facilite l'intégration d'une dimension de genre dans d'autres sous-programmes de la CEA, en fournissant un appui aux responsables de la coordination des questions d'égalité des sexes dans les divisions et les bureaux sous-régionaux et à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).

21. La politique de la Commission en matière d'égalité des sexes pour la période 2021-2026 et le plan stratégique qui l'accompagne pour sa mise en œuvre ont été élaborés dans le cadre de ce sous-programme. La politique vise à renforcer la responsabilité de l'ensemble de la direction et du personnel de la CEA pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le plan stratégique qui l'accompagne définit clairement les rôles et les responsabilités, et précise des objectifs et des délais d'exécution.

22. Les rapports annuels d'examen des performances pour le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes mettent en avant les performances de la Commission en matière d'égalité des sexes. Les rapports fournissent une synthèse de la manière dont la planification, les initiatives politiques et les dispositions financières ont été alignées sur les cibles de l'objectif de développement durable 5 pour améliorer les résultats dans ce domaine.

23. Un rapport sur l'intégration des questions de genre à l'échelle de la Commission, élaboré principalement dans le cadre du sous-programme, a synthétisé les rapports des divisions, des bureaux sous-régionaux et de l'Institut africain de développement économique et de planification sur les travaux relatifs à l'égalité des sexes réalisés dans le cadre des sous-programmes de la CEA pour aider les États membres. Il est prévu de présenter le rapport au forum sur l'égalité des sexes de la CEA, où les États membres et les partenaires stratégiques seront invités à participer et à examiner les travaux de la Commission sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

## **J. Manifestations de haut niveau sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

24. En partenariat avec la Direction du genre de la Commission de l'Union africaine, le Bureau de l'Envoyée spécial pour les femmes, la paix et la sécurité, et ONU-Femmes, une série d'événements de haut niveau ont été organisés dans le cadre de la préparation de la trente-troisième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. On peut citer, entre autres : des consultations sur l'African Women Leaders Network (Réseau des femmes d'influence en Afrique) et le lancement de l'African Women Impact Fund (Fonds d'impact pour les femmes africaines). L'objectif de ces événements était d'élever le dialogue nécessaire sur l'autonomisation économique des femmes au niveau du Sommet de l'Union africaine pour un plus grand impact politique.

25. Le Fonds d'impact pour les femmes africaines a été créé pour accélérer l'émergence de femmes africaines gestionnaires de fonds en mobilisant des capitaux mondiaux pour constituer un cadre de femmes africaines gestionnaires de fonds qui investiront ensuite dans des entreprises et des micro-entreprises dirigées par des femmes africaines et les développeront. En mobilisant plus de 300 millions de dollars et en les investissant dans des femmes gestionnaires de fonds et d'actifs sur les marchés cotés et privés, le Fonds créera une occasion en or et durable d'accélérer la croissance économique des entreprises dirigées par des femmes africaines, de combler l'écart fondamental dans leur accès aux investissements privés et publics et de faciliter une transformation à grande échelle du secteur de la gestion d'actifs en Afrique. Il est également prévu que le Fonds accélère l'inclusion financière et l'autonomisation des femmes dans les secteurs critiques dans lesquels l'impact sur le genre devrait être significatif et résilient, notamment l'industrie manufacturière, l'éducation, les soins de santé, l'énergie propre et l'agriculture, favorisant ainsi la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique, en particulier les objectifs 5 (sur l'égalité des sexes) et 8 (sur le travail décent et la croissance économique).

26. Des chefs d'État et de gouvernement, ainsi que le Secrétaire général de l'ONU et les chefs des organismes des Nations Unies ont participé à ces événements de haut niveau. Il est prévu que ces réunions de consultation de haut niveau façonnent la politique à long terme par l'intermédiaire de dirigeants sensibles aux questions de genre, ouverts à l'innovation et aux programmes tournés vers l'avenir au service de l'émancipation économique des femmes.

## **K. L'entrepreneuriat des femmes**

27. Le rapport sur l'entrepreneuriat féminin, récemment publié, intitulé « Éducation et financement, clés de la réussite entrepreneuriale en Afrique » est basé sur une analyse empirique originale de données au niveau des entrepreneurs, des entreprises et des individus, collectées entre 2013 et 2019 dans 45 pays africains. Les conclusions du rapport montrent que l'éducation est essentielle pour un entrepreneuriat féminin productif en Afrique et que l'augmentation du niveau d'éducation des femmes les rend plus susceptibles d'avoir un compte bancaire et plus à même d'épargner pour créer une entreprise. Les résultats montrent également un lien positif entre l'accès au financement et les pratiques et performances commerciales des femmes. Les entreprises qui ont accès au crédit sont plus innovantes, achètent plus d'actifs et empruntent davantage auprès des banques que celles qui ont des contraintes financières. Le rapport a fourni des connaissances politiques sur l'environnement entrepreneurial des femmes, avec des recommandations politiques sur la façon de stimuler directement les opportunités d'entrepreneuriat des femmes par l'éducation et l'investissement.

28. Un atelier virtuel a été organisé en janvier 2021 pour diffuser les conclusions et les recommandations politiques du Rapport sur l'entrepreneuriat féminin et pour en discuter dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Un événement parallèle virtuel a été organisé en mars 2021, en marge de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA). La manifestation parallèle a permis aux décideurs politiques, aux entrepreneurs numériques et aux autres parties prenantes de s'engager auprès des femmes et des jeunes entrepreneurs pour délibérer sur la façon dont la technologie et la numérisation pourraient être mises à profit pour stimuler et soutenir l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes en Afrique.

### **III. Partenariats**

29. Plusieurs partenariats ont été établis avec des organismes des Nations Unies et des institutions continentales en vue de la réalisation des objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

#### **A. Commission de l'Union africaine**

30. La CEA a coopéré étroitement avec la Commission de l'Union africaine et l'a soutenue par l'intermédiaire de la Direction Femmes, genre et développement de l'Union africaine et du Bureau de l'Envoyé spécial pour les femmes, la paix et la sécurité. En plus de la réunion sur le thème : « COVID-19 – Riposte et rétablissement : un cadre basé sur le genre » (voir par. 19), la CEA a soutenu l'organisation d'une réunion de consultation virtuelle le 26 février 2021 pour préparer la soixante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, dont le thème prioritaire était la participation égale des femmes à la prise de décisions dans la sphère publique, ainsi que l'élimination de la violence, pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et les filles.

31. Pour aider l'Union africaine à réaliser ses priorités, la CEA aide la Commission de l'Union africaine à accueillir les réunions de ses comités techniques spécialisés et à mettre en œuvre la stratégie de l'Union africaine en matière d'égalité des sexes dans le cadre des activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

#### **B. Système des Nations Unies**

##### **1. Fonds des Nations Unies pour la population**

32. La CEA s'est associée au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour organiser des ateliers nationaux au Ghana dans le cadre d'un projet relevant de la onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, et elle a fourni un appui au programme régional africain de l'Initiative Spotlight pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment les pratiques traditionnelles néfastes, en s'engageant auprès des organisations de la société civile et en renforçant leurs capacités par le biais des portails virtuels de gestion des connaissances de la CEA.

##### **2. Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

33. La CEA a établi un partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur le thème du dividende démographique pour organiser des ateliers

nationaux au Nigéria, en Afrique du Sud, en Ouganda et en Zambie dans le cadre du projet du Compte de l'ONU pour le développement mentionné ci-dessus.

### **3. Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes**

34. La CEA s'est associée à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour les consultations africaines précédant la soixante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme et pour coordonner et soutenir le processus d'examen de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. En outre, en partenariat avec ONU-Femmes, la CEA soutient le Comité technique spécialisé sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes de l'Union africaine et a produit un tableau de bord sur l'égalité des sexes dans le cadre du programme régional africain de l'Initiative Spotlight.

### **4. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

35. Au titre des sous-programmes 6 et 9, la CEA a collaboré avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) pour exécuter conjointement un projet visant à mettre les dividendes démographiques au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (voir par. 15). Le projet fonctionne dans certains États membres de la CEA et vise directement la réalisation des objectifs de développement durable 3, 4, 5, 8 et 10.

## **C. Banque africaine de développement**

36. À la demande de ses États membres, la CEA s'est associée à la Banque africaine de développement (BAD) pour produire et lancer l'indice de genre en Afrique en 2020. Les préparatifs pour la production de la deuxième édition de l'indice, prévue en 2022, ont commencé. Tirant parti des complémentarités entre l'indice de genre en Afrique et l'indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE), la CEA, la Banque africaine de développement et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont organisé des dialogues politiques de haut niveau pour tracer des feuilles de route orientées vers l'action et conçues pour lutter contre la discrimination fondée sur le genre en Afrique de l'Est, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest.

## **IV. Difficultés rencontrées et enseignements tirés**

### **A. Difficultés rencontrées**

#### **1. La pandémie de COVID-19**

37. Depuis le début de 2020, les mesures d'endiguement prises par les États membres pour réduire la propagation du COVID-19 ont eu un impact négatif sur la mise en œuvre des activités prévues par la Commission. Les ateliers nationaux et régionaux ont dû être déplacés en ligne, mais les ateliers en ligne sont moins efficaces que les réunions en face à face pour discuter de questions de fond.

#### **2. L'indisponibilité de données précises et actualisées**

38. La rareté des données reste un défi. Davantage de données sont nécessaires pour une analyse plus approfondie et un aperçu des questions pertinentes sur l'égalité des sexes en Afrique. À cet égard, le partenariat avec

le Centre africain pour la statistique a été renforcé pour aider à assurer la fourniture de données en temps opportun.

### **3. Des retours d'information tardifs de la part des États membres**

39. Les retards constants dans l'obtention de réponses opportunes de la part des États membres restent un défi, et le manque de personnel à la CEA rend difficile un suivi efficace à cet égard. Des processus tels que les examens régionaux au titre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing sont constamment retardés par la lenteur des réponses et des actions des États membres, qui sont essentielles à ces processus.

## **B. Enseignements tirés**

40. Les enseignements suivants ont été tirés :

a) Pour influencer les politiques nationales de manière à obtenir des résultats porteurs de transformation, il est essentiel d'utiliser les outils et les produits du savoir du sous-programme pour informer les États membres sur le renforcement concret des capacités et la prestation de services consultatifs sur mesure ;

b) Il est important d'établir des partenariats stratégiques, avec des rôles bien définis pour chaque partenaire, afin de tirer parti des travaux menés dans le cadre du sous-programme ;

c) L'utilisation judicieuse des méthodes de prestation en ligne est importante pour étendre la portée des sous-programmes et rendre plus efficace le soutien qu'ils apportent aux États membres ;

d) Il faut continuer à investir dans la collecte de données aux niveaux national et infranational pour produire des données actualisées et bien ventilées.

## **V. Activités prévues pour 2022 et 2023**

41. En 2022 et 2023, le sous-programme contribuera à la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique en accélérant le rythme auquel les États membres mettent en œuvre et rendent compte de leurs engagements mondiaux et régionaux en matière d'égalité des sexes. Le sous-programme contribuera également à renforcer la mise en œuvre par les États membres des politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles. Les mesures prises pour atteindre ces objectifs comprendront des recherches sur les politiques et des services consultatifs techniques, ainsi que l'organisation de réunions rassemblant des décideurs et des experts pour accroître les connaissances, développer les capacités et stimuler le débat sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de développement. Ce travail aidera les États membres à progresser vers la réalisation de l'objectif 5. Il devrait également avoir un impact positif, tant direct qu'indirect, sur les objectifs 1, 2, 3, 4, 8, 10, 11, 13 et 16. Il est prévu que le sous-programme soutienne les États membres sur les questions liées au COVID-19 en révisant les objectifs des projets pour garantir des résultats résilients par rapport au COVID-19 et à d'autres chocs externes.

### **A. Intégration du genre dans les politiques sectorielles**

42. Dans le cadre des travaux en cours visant à aider les États membres à intégrer la problématique hommes-femmes dans leurs politiques sectorielles, conformément au mandat du sous-programme, un rapport sur l'intégration de la problématique hommes-femmes à l'échelle de la Commission sera élaboré sur les travaux de la CEA visant à soutenir les politiques sectorielles tenant

compte de la problématique hommes-femmes. Il est également prévu d'organiser un forum sur l'égalité des sexes à l'échelle de la Commission, où les divisions et les bureaux sous-régionaux présenteront leurs travaux sur l'égalité des sexes et solliciteront les réactions des États membres. Un soutien sera également apporté pour intégrer la question de l'égalité des sexes dans les résultats des autres sous-programmes de la CEA. Des recherches sur les politiques et des services de conseil technique seront entrepris sur l'entrepreneuriat féminin et sur l'exploitation des dividendes démographiques, et un rapport sur les femmes africaines dirigeantes sera publié.

## **B. Suivi des engagements mondiaux et régionaux en matière d'égalité des sexes**

43. Comme il a été demandé lors de la dernière réunion du Comité, et en s'appuyant sur les résultats de l'indice africain du développement et de l'égalité des sexes, les États membres recevront un appui technique pour mesurer leurs progrès et rendre compte de l'état d'avancement de leurs programmes et politiques nationaux relatifs à leurs engagements mondiaux et régionaux. En outre, le sous-programme permettra de déployer l'Indice africain du genre et du développement dans les pays qui ne l'ont pas encore mis en œuvre. En collaboration avec la Banque africaine de développement, la CEA produira la deuxième édition de l'Indice de genre en Afrique, qui donnera une bonne indication de la mesure dans laquelle la pandémie de COVID-19 a inversé les progrès en matière d'égalité des sexes réalisés depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing il y a un quart de siècle. Sur la base des résultats de l'exercice réalisé en 2021 pour déterminer le coût de la réalisation de l'objectif 5, d'autres analyses auront lieu pour soutenir les efforts des États membres afin de mieux financer l'égalité des sexes et de renforcer les processus de planification et de suivi afin d'améliorer leurs performances en matière d'égalité des sexes.

## **C. Intégrer le genre dans la transformation économique et numérique**

44. La pandémie de COVID-19 a montré que les technologies numériques jouent un rôle essentiel dans la connexion des individus et des communautés, l'accès à des services tels que l'éducation et le maintien de la connectivité aux économies mondiales et locales. Les femmes et les filles sont toutefois confrontées à des obstacles structurels qui les empêchent de se donner les moyens d'exploiter l'économie numérique en participant au développement, à l'utilisation et à l'adoption d'initiatives liées aux technologies numériques dans toute l'Afrique et en en bénéficiant. S'appuyant sur le Rapport sur les femmes en Afrique de 2020, qui mettait l'accent sur le financement numérique en tant que voie vers l'autonomisation économique des femmes, le sous-programme évaluera l'état actuel des repères et des objectifs structurels et sectoriels sur l'utilisation des technologies numériques pour l'autonomisation économique des femmes.

## **VI. Conclusion**

45. Conformément à l'orientation stratégique actuelle de la Commission, les travaux menés au titre du sous-programme 6 seront axés sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique et sur l'appui aux États membres. Ces travaux seront entrepris dans le cadre des engagements internationaux et régionaux en matière d'égalité des sexes, notamment la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Programme 2030,

l'Agenda 2063 et l'Initiative continentale pour la promotion de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. En 2022 et 2023, le sous-programme s'appuiera sur les domaines d'intervention précédents, en aidant les États membres à intégrer le genre dans les politiques sectorielles et à suivre les engagements mondiaux et régionaux en matière d'égalité des sexes. En outre, un nouveau domaine d'intervention sera l'intégration du genre dans la transformation économique et numérique des pays africains. Il s'agira en particulier d'aider les États membres à identifier les goulets d'étranglement qui font persister les écarts entre les sexes, à hiérarchiser les interventions politiques pour combler ces écarts et à intégrer le genre dans les processus nationaux de planification et de financement public grâce à une utilisation plus efficace de l'indice africain du genre et du développement. Alors que les pays africains commencent à élaborer des plans et des stratégies de redressement dans le cadre de COVID-19, le sous-programme mettra davantage l'accent sur la résilience, en se concentrant sur l'impact des chocs exogènes en plus des risques et des vulnérabilités existants et sous-jacents auxquels sont confrontées les femmes et les filles.

## Annexe

## Produits livrables importants

Produit livrable / projet	Produits de savoir	Appui opérationnel	Réunions organisées	Pays
<i>Rapport sur les femmes en Afrique</i> : Coût de l'objectif de développement durable 5	Un examen et une évaluation des méthodologies et approches existantes pour le calcul du coût des interventions en faveur de l'égalité des sexes ; un cadre conceptuel pour le calcul du coût des interventions en faveur de l'égalité des sexes dans les pays africains ; une estimation du coût des interventions en faveur de l'égalité des sexes dans l'éducation dans le contexte de la pandémie de COVID-19 dans certains pays africains.	Analyse situationnelle de l'évaluation du coût des interventions visant à promouvoir l'égalité des sexes dans certains pays ; études de cas documentant la manière dont les pays africains ont évalué le coût des interventions en faveur de l'égalité des sexes.	Un atelier pour valider la méthodologie de calcul des coûts et les estimations ; une réunion du groupe d'experts pour le lancement du Rapport sur les femmes en Afrique.	Cameroun, Malawi, Nigéria, Soudan du Sud et Tunisie
Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA)	Une version révisée de l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), alignée sur les indicateurs liés au genre des objectifs de développement durable et sur les principes des droits de l'homme ; une note technique pour aider les États membres à réaliser des évaluations nationales pour l'IDISA en utilisant la méthodologie révisée.	Appui technique, sur demande, aux gouvernements pour l'utilisation de l'IDISA, évaluations de la situation dans les pays et recommandations ; soutien à la conception d'interventions visant à résoudre les principaux problèmes d'égalité des sexes identifiés dans les évaluations.	Des ateliers nationaux pour certains pays afin d'élaborer une stratégie de mise en œuvre des recommandations.	Namibie et Seychelles
Exploiter les dividendes démographiques en Afrique avec une dimension de genre	Un manuel opérationnel élaboré pour aider les pays à intégrer des perspectives de genre dans leurs efforts pour exploiter les dividendes démographiques ; un indice et un sur le genre et les dividendes démographiques en Afrique.	Soutien à la production de rapports nationaux et de rapports d'analyse de situation dans les pays visés par le projet.	Cinq ateliers nationaux, un atelier sous-régional et un atelier régional africain en 2021 et 2022.	Afrique du Sud, Ghana, Nigéria, Ouganda et Zambie
Intégration de la dimension de genre	La politique de la CEA en matière d'égalité des sexes pour la période 2021-2026 et le plan stratégique connexe pour sa mise en œuvre ; des examens annuels, dans le cadre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, des résultats de la Commission en matière d'égalité des sexes ; un rapport sur l'intégration de la dimension de genre à l'échelle de la Commission sur les résultats obtenus au titre du sous-programme en appui aux États membres.	Soutien aux personnes chargées de la coordination des questions de genre dans les divisions et les bureaux sous-régionaux et à l'Institut africain de développement économique et de planification.	Un forum de la CEA sur le genre pour présenter le rapport à l'échelle de la Commission aux États membres et aux partenaires stratégiques et pour examiner le travail de la Commission sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte des cadres mondiaux et régionaux.	Tous les États membres de la CEA